

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT

**ALLOCUTION DE L'HONORABLE PRESIDENT DU SENAT A
L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE
DE MARS 2026**

KINSHASA – PALAIS DU PEUPLE

16 MARS 2026

- Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Distingué Collègue ;
- Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement ;
- Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle et Président du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Monsieur le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle ;
- Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation ;
- Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation ;
- Madame la Première Présidente du Conseil d'État ;
- Monsieur le Procureur Général près le Conseil d'État ;
- Monsieur le Premier Président de la Haute Cour Militaire ;
- Monsieur l'Auditeur Général près la Haute Cour Militaire ;
- Monsieur le Premier Président de la Cour des Comptes ;
- Monsieur le Procureur Général près la Cour des Comptes ;
- Monsieur le Président du Conseil Économique et Social ;
- Messieurs les Présidents des Institutions d'Appui à la Démocratie ;
- Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions diplomatiques ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants du Système des Nations Unies, de l'Union Africaine et des Organisations Internationales ;
- Honorables Membres des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat ;
- Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Supérieurs des Forces Armées et de la Police Nationale Congolaise ;
- Honorable Président de l'Assemblée Provinciale de Kinshasa ;
- Monsieur le Gouverneur de la Ville Province de Kinshasa ;
- Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Lingwala ;
- Messieurs les Représentants et Chefs des Confessions religieuses ;
- Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs ;
- Mesdames et Messieurs ;

Conformément aux dispositions des articles 115, alinéas 1 et 2 de la Constitution et 83, alinéas 1 et 2 du Règlement Intérieur du Sénat, la Session ordinaire de Mars 2026 s'ouvre ce jour, lundi 16 mars 2026, étant donné que le 15 mars, jour prévu pour l'ouverture de celle-ci est tombé un dimanche.

Qu'il me soit permis, au nom du Bureau du Sénat, des Honorables Sénatrices et Sénateurs, ainsi qu'au mien propre, de m'acquitter d'un agréable devoir, celui de souhaiter la bienvenue à tous nos invités qui nous font l'honneur de rehausser de leur présence cette séance plénière solennelle.

Votre présence à cette cérémonie témoigne de l'intérêt et de la considération que vous portez à notre Chambre, dans l'accomplissement de sa noble mission au service de la République et du peuple congolais.

- Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;

Au seuil de cette nouvelle session, je vous invite à une pensée pieuse pour celles et ceux que la mort a arrachés à notre affection.

A ce sujet,

nous regrettons la disparition des Sénateurs honoraires AIMA TSHIANDA Jean et KANIKI ITWOME François.

Nous déplorons également le décès de Messieurs LUFUNGULA AKILIMALI Valery, BANZA KAKAMA Sébastien, MBWALA MBOYI Philippe et Madame Isabelle KANYEBA BEYA, respectivement Secrétaires Généraux Honoraires et Conseillers Principaux au Bureau d'Études.

Leur souvenir demeurera à jamais gravé dans la mémoire de notre institution.

Nous associons à cet hommage, les éléments de nos Forces armées et de la Police Nationale, tombés sur le champ d'honneur dans l'accomplissement de leur mission sacrée de défense de l'intégrité du territoire, de protection de nos populations et de leurs biens ainsi que l'ensemble de nos concitoyens morts dans diverses circonstances.

Il en est de même des autres victimes innocentes de la guerre qui nous est imposée, au nombre desquelles les agents humanitaires, comme c'est le cas avec l'incident survenu le 11 Mars dernier à GOMA et les victimes de l'attaque terroriste des ADF, perpétrée la nuit du 11 au 12 Mars contre les sites miniers de Muchacha, en territoire de Mambasa dans la Province de l'Ituri.

En leur mémoire, je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence.

Je vous remercie.

Rendre hommage aux victimes de la guerre imposée à notre peuple est un devoir patriotique qui doit s'accompagner impérativement d'un processus rigoureux d'identification et de documentation systématique des victimes, notamment dans le cadre du Genocost.

- Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;

La République Démocratique du Congo demeure confrontée à des défis majeurs, notamment l'insécurité persistante et ses conséquences en terme de crises humanitaires et déplacements forcés des populations, le chômage des jeunes et la pauvreté.

Ces situations exigent des réponses institutionnelles coordonnées, efficaces et résilientes.

Cependant, notre pays poursuit résolument le processus de consolidation de l'État de droit, fondé sur l'unité nationale, la paix, la justice et la cohésion entre tous ses fils et filles.

À cet égard, l'engagement du Sénat à doter la République d'un cadre législatif approprié, adapté au service d'une société plus juste, plus égalitaire et plus harmonieuse, s'inscrit pleinement dans la vision de Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'État.

- Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers, Collègues ;

Sur le plan sécuritaire,

Notre pays fait face depuis trois décennies, aux conséquences dramatiques des atrocités perpétrées sur son territoire, particulièrement dans sa partie Orientale où les actions terroristes menées par l'AFC-M23, soutenu par le Rwanda, ainsi que l'activisme du groupe ADF, continuent de déstabiliser cette région.

C'est ici l'occasion pour le Sénat de saluer les sanctions prises par le trésor américain à l'encontre des forces armées rwandaises et certains de ses hauts responsables.

Je condamne avec la plus grande fermeté les attaques aériennes par drones kamikazes ayant visé l'aéroport international de Bangboka à Kisangani ainsi que d'autres installations militaires, dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février 2026. Ces violations répétées du cessez-le-feu sont inacceptables.

C'est ici le lieu de rendre un hommage appuyé à nos vaillantes Forces armées ainsi que la Réserve Armée de la Défense, « les Wazalendo », engagées avec courage et détermination en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu.

La recrudescence de l'insécurité urbaine dans les grandes villes et l'insécurité à l'Ouest ne doivent pas nous laisser indifférents.

Nous saluons à cet égard les efforts de désarmement et de démobilisation des groupes Mobondo dans la partie Ouest du pays et encourageons le Gouvernement à intensifier la lutte contre l'insécurité urbaine.

- Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;

Sur le plan politique,

Le Sénat accorde une attention particulière à l'appel au dialogue entre congolais dans le format annoncé par le Président de la République.

Nous réaffirmons notre disponibilité à contribuer à cette initiative, dans le strict respect du cadre institutionnel et dans l'intérêt supérieur de la Nation.

Face aux agressions et aux tentatives de déstabilisation dont notre pays est victime, le dialogue doit demeurer un instrument de consolidation de la paix, de renforcement de l'autorité de l'État et de préservation de la solidité des institutions.

- **Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;**

Sur le plan diplomatique,

Le Sénat poursuivra son engagement dans la diplomatie parlementaire, en cohérence avec la diplomatie agissante impulsée par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État.

À ce titre, j'ai reçu, en date du 09 février dernier, Monsieur Jean-Pierre LACROIX, Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies chargé des opérations de maintien de la paix, lors de sa visite officielle en République Démocratique du Congo.

Nos échanges ont porté sur la situation sécuritaire et humanitaire, sur les efforts déployés pour consolider le cessez-le-feu, et sur les garanties indispensables pour assurer un suivi et une vérification fiables sur le terrain, afin de protéger les populations civiles.

En outre, en ma qualité de Président en exercice du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine, « UPA » en sigle, j'ai eu l'occasion de visiter son siège et de prendre part, du 05 au 07 février 2026, à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, à la célébration du cinquantième anniversaire de cette institution.

En marge de cette célébration, j'ai eu des échanges dans le cadre des rencontres bilatérales avec Monsieur Patrick ACHI, Président de l'Assemblée nationale et Madame KANDIA Camara, Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire.

Ces discussions, centrées sur les défis communs auxquels sont confrontés les Parlements africains, ont mis en évidence la coopération parlementaire comme un levier essentiel pour apporter des réponses adaptées et relever les enjeux socio-économiques et politiques du continent.

L'Afrique que nous appelons de nos vœux est une Afrique de dialogue, de solidarité et de responsabilité partagée.

Cependant chers collègues, consolider les acquis des accords est un devoir, mais il faut rester lucide face au décalage avec la réalité du terrain, où les combats persistent.

C'est pourquoi il convient de maintenir la fermeté contre les agresseurs, tout en privilégiant une voie diplomatique appuyée par des mécanismes de suivi rigoureux et par l'adoption de mesures destinées à soutenir les populations déplacées dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, confrontées à une crise sécuritaire persistante.

- **Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;**

Sur le plan socio-économique, en dépit des efforts consentis par le Gouvernement, notamment en matière de stabilisation du cadre macroéconomique, de consolidation des réserves de change et de régulation du marché des devises, la situation de notre pays demeure préoccupante.

Le chômage des jeunes, l'érosion du pouvoir d'achat, le retard dans la paie des fonctionnaires et agents de l'État ainsi que l'accès limité aux services sociaux de base qui traduisent les difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontés nos concitoyens, appellent des réponses structurelles, durables et inclusives.

Le Sénat estime indispensable de consolider une dynamique de croissance soutenue, fondée à la fois sur la valorisation des opportunités offertes par la demande mondiale en ressources minières stratégiques, sur la diversification effective de notre économie, et sur le développement des secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de l'industrie locale.

Les impératifs sécuritaires, dont la légitimité ne saurait être remise en cause, exercent une pression significative sur les équilibres budgétaires.

Le Sénat rappelle avec insistance que chaque franc mobilisé au titre des ressources publiques doit être affecté avec rigueur, responsabilité et discernement, en veillant à un juste équilibre entre les dépenses de sécurité et les investissements à fort impact social et économique, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'énergie et des infrastructures de base.

À l'issue de l'examen et de l'adoption de la loi de finances pour l'exercice en cours, le Sénat a formulé plusieurs recommandations à l'endroit du Gouvernement, parmi lesquelles figure la nécessité de soumettre, dans les délais appropriés, un projet de loi de finances rectificative.

Ainsi, la loi de finances rectificative apparaît non seulement comme un instrument d'ajustement technique, mais également comme un outil stratégique permettant de répondre aux chocs exogènes et de garantir la soutenabilité des finances publiques dans un environnement international instable lié par la guerre actuelle au Moyen Orient.

Par ailleurs, le Sénat souligne l'importance de la poursuite de la mise en œuvre effective du budget-programme, conformément aux dispositions de la législation relative aux finances publiques. Cette réforme structurante de la gestion de l'État, fondée notamment sur le principe de la déconcentration, confère aux ordonnateurs une responsabilité accrue dans l'exécution des crédits budgétaires et appelle, en contrepartie, une exigence renforcée de redevabilité.

Enfin, le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) demeure la référence centrale de l'action publique et du développement durable à moyen et long terme. Sa mise en œuvre rigoureuse, cohérente et harmonisée est un enjeu politique majeur pour la transformation structurelle de l'économie nationale.

- **Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;**

Sur le plan de la Décentralisation,

Je rappelle que la Caisse Nationale de Péréquation est un instrument essentiel de solidarité nationale et d'équité territoriale.

Son faible niveau d'exécution compromet gravement l'objectif de réduction des disparités entre les provinces.

J'en appelle une fois de plus au Gouvernement à concrétiser l'organisation de l'atelier sur la caisse de péréquation auquel il s'était engagé devant les élus.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la régularité du paiement de la rétrocession, des frais de fonctionnement et des crédits d'investissement destinés aux provinces et aux entités territoriales décentralisées constitue une condition sine qua non de l'efficacité de la décentralisation. Sans l'effectivité de ces transferts financiers, les provinces et les entités locales demeurent structurellement limitées dans leur capacité à assurer les services publics de base et à promouvoir un développement local.

- **Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;**

Sur le plan des infrastructures,

Il nous revient d'affirmer avec responsabilité que la question des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales demeure un enjeu stratégique majeur pour notre pays.

Nous saluons les efforts et les réalisations enregistrées à ce jour dans le domaines des infrastructures routières, notamment dans la liaison de la RN1 de Muanda à Lukangaba, la connexion au corridor de Lobito des provinces du Lualaba, du Haut - Katanga et du Kasai central, mais l'état de dégradation avancée d'une grande partie de notre réseau routier national constitue encore aujourd'hui un frein sérieux à l'intégration économique, à la mobilité de nos populations et au développement équilibré de nos territoires.

Au sujet de la mobilité, la question des embouteillages dans les grandes villes et, particulièrement à Kinshasa, Lubumbashi et Matadi demeure un casse-tête auquel il faut finalement apporter une solution.

Face à cette réalité, le Sénat, dans l'exercice de sa mission constitutionnelle de contrôle de l'action gouvernementale, veillera avec une attention soutenue à ce que les crédits alloués à ce secteur vital soient exécutés avec rigueur, transparence et efficacité.

- **Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;**

Sur le plan de l'environnement,

Notre pays assume une responsabilité particulière sur la scène internationale.

La République Démocratique du Congo, de par sa position naturelle de « pays-solution », occupe une place stratégique dans la lutte mondiale contre le changement climatique et dans la protection de la biodiversité.

Cette position nous impose un devoir permanent de protection, de conservation et de gestion durable de nos ressources naturelles.

A ce sujet, nous condamnons les attaques perpétrées dans nos parcs nationaux notamment le sabotage du Quartier Général du parc de Upemba situé à LUSINGA en territoire de MITWABA en date du 03 Mars dernier et ayant coûté la vie à 5 agents de l'ICCN.

À cet effet, le renforcement du cadre normatif environnemental ainsi que la promotion d'un développement durable responsable doivent rester au cœur de nos priorités nationales.

Ces efforts sont indispensables non seulement pour préserver notre patrimoine naturel pour les générations futures, mais aussi pour permettre à notre pays de tirer pleinement profit des opportunités qui en découlent, notamment celles liées aux mécanismes internationaux des crédits carbone.

C'est dans cet esprit que le Sénat continuera d'accompagner et d'encadrer les politiques publiques, au service du développement durable et du bien-être du peuple congolais.

- **Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;**

Sur le plan humanitaire et sanitaire,

La situation dans notre pays demeure particulièrement complexe. Si les efforts déployés par le Gouvernement dans la gestion des catastrophes naturelles sont à encourager, les répercussions de la dégradation de la situation sécuritaire dans la partie Est du pays sur les populations civiles restent de plus en plus préoccupantes.

À cet égard, nous plaidons avec insistance pour la mise en œuvre effective des couloirs humanitaires, afin de permettre l'acheminement d'une assistance vitale aux populations affectées.

La situation des déplacés internes et des réfugiés dans les différents camps demeure également une préoccupation majeure. Nous reconnaissons les efforts humanitaires déployés en faveur de nos compatriotes déplacés ou réfugiés au Burundi et en Tanzanie.

Il est essentiel de poursuivre et de renforcer cette coopération afin de garantir une assistance digne, tout en œuvrant à des solutions durables fondées sur le retour volontaire et sécurisé, lorsque les conditions le permettent.

Sur le plan sanitaire, nous saluons la baisse des cas de choléra et de MPOX. Ces progrès doivent toutefois être consolidés par le renforcement durable des systèmes de santé de proximité, l'amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi que par une surveillance épidémiologique constante, notamment dans les zones affectées par les déplacements de populations.

Chers collègues, les défis sont immenses, mais avec une volonté politique forte, une solidarité nationale affirmée et un partenariat international renforcé, nous pouvons améliorer durablement les conditions de vie de nos populations et redonner espoir à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

J'encourage le Gouvernement à poursuivre cet élan afin de répondre, efficacement, aux multiples crises qui affectent nos populations sur l'ensemble du territoire national.

- Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;

Les activités parlementaires de la Session de septembre 2025 ont témoigné d'une attention soutenue portée aux grands enjeux de gouvernance publique, aussi bien sur le plan sécuritaire que sur celui du développement territorial.

Cette Session s'était également distinguée par les ajustements apportés au cadre budgétaire de l'État. Ceux-ci traduisent la volonté constante du Sénat de veiller à une meilleure adéquation entre les ressources publiques et les priorités nationales, dans l'intérêt supérieur de la Nation.

Il convient toutefois de reconnaître que certaines matières législatives n'ont pu être examinées jusqu'à leur terme. Elles appellent, de ce fait, une prise en charge diligente et rigoureuse.

Dans ce contexte, la présente Session devra être consacrée, entre autres, à l'apurement méthodique des arriérés législatifs, ainsi qu'à l'examen de nouveaux projets et propositions de loi inscrits au calendrier des travaux. Parmi ceux-ci figurent notamment deux projets de lois de ratification : l'un relatif aux accords économiques conclus avec les États-Unis d'Amérique, l'autre portant sur les accords de paix avec le Rwanda.

S'agissant de ces accords, il importe Chers collègues, que nous puissions nous en approprier pleinement, en assurer la vulgarisation auprès de nos concitoyens et veiller à leur suivi rigoureux. Cette démarche s'inscrit dans une logique de responsabilisation parlementaire, en vue de garantir la légitimité des engagements pris.

À cet effet, j'invite les commissions permanentes, en temps opportun, à s'y atteler, en veillant, comme toujours, à la qualité technique et juridique des textes qui seront soumis à l'appréciation de la plénière.

C'est aussi le lieu de souligner l'accompagnement du personnel de l'Administration du Sénat et des Cabinets des Membres du Bureau. Leur travail, souvent accompli dans l'ombre, contribue de manière substantielle à la qualité de nos travaux et au rayonnement de notre Chambre.

Enfin, je souhaite voir se poursuivre et se renforcer davantage la concertation entre les Bureaux des deux Chambres du Parlement, afin de garantir une programmation harmonieuse, cohérente et réaliste des matières à examiner.

- **Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;**

Au-delà de notre mission législative, le Sénat est investi d'une mission constitutionnelle de contrôle, pilier fondamental de la consolidation de l'État de droit et garante de l'équilibre de nos institutions.

Cette mission s'inscrit dans une dynamique républicaine de régulation, de prévention et d'amélioration permanente de l'action publique, exclusivement orientée vers la sauvegarde de l'intérêt supérieur de la Nation.

Un contrôle parlementaire exercé avec objectivité, rigueur et un sens élevé de responsabilité contribue au renforcement de l'autorité de l'État, à la stabilité institutionnelle et à la consolidation de la confiance du peuple congolais envers ses institutions.

C'est dans cet esprit que va se poursuivre, Honorables Collègues Sénatrices et Sénateurs, l'exercice diligent et serein de cette mission tout au long de la présente session, dans le respect de la noblesse du mandat que le peuple congolais nous a librement confié.

- Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;

Parmi les attributions du Parlement figure le suivi de l'exécution des lois, des résolutions et des recommandations adoptées, ainsi que l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre par les institutions compétentes.

À cet égard, la Commission chargée du suivi et de l'évaluation de l'exécution des lois, des résolutions, des recommandations et des politiques publiques occupe une place centrale dans l'accomplissement de notre mission de contrôle parlementaire.

À cette fin, j'exhorte ladite Commission à produire, de manière régulière, des rapports circonstanciés, élaborés en étroite synergie avec les autres Commissions permanentes, afin de permettre au Sénat d'exercer pleinement ses prérogatives.

- Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;

La noble mission confiée au Sénat exige de chacun de nous un engagement permanent, une participation effective et une assiduité exemplaire aux travaux parlementaires. Il en va de l'honneur de notre institution et de la dignité du mandat que le peuple nous a confié.

La plénière demeure l'instance suprême de délibération et de décision, où se forment les orientations majeures engageant le destin de la Nation. Notre présence assidue en son sein confère pleine légitimité aux débats, renforce la portée des décisions prises et atteste de la conscience aiguë de notre responsabilité.

Les Commissions permanentes constituent, quant à elles, le creuset essentiel de l'examen approfondi des textes, de la réflexion technique et de l'enrichissement qualitatif de notre œuvre législative. L'implication réelle et soutenue de chacun dans ces cadres de travail conditionne non seulement l'efficacité de notre action collective, mais également la crédibilité et le rayonnement de notre Chambre.

Je demeure profondément convaincu que, portés par notre sens élevé du devoir, notre engagement républicain et notre attachement aux valeurs de l'État, nous saurons relever ensemble les défis auxquels notre pays est confronté.

- **Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;**

A ce stade de mon allocution, je tiens à rappeler à votre mémoire que ce mois de mars revêt une connotation particulière, car dédié à la femme. C'est dans cet esprit que la communauté internationale a commémoré, comme de coutume, la Journée internationale des droits des femmes, le 08 mars dernier.

Pour l'année 2026, l'Organisation des Nations Unies, « ONU », a placé cette journée sous le thème : « **Droits, justice, actions pour toutes les femmes et les filles** ».

À travers ce thème, l'ONU interpelle la conscience collective des États et des institutions sur l'urgence impérieuse de démanteler les obstacles d'ordre juridique, social et institutionnel qui continuent de faire obstruction à l'effectivité de l'égalité des droits, à la dignité et à l'autonomisation des femmes et des filles, partout dans le monde.

A ce propos, je voudrais mentionner qu'une délégation de nos collègues sénatrices, conduite par l'Honorable Rapporteuse, s'est rendue à New York pour participer à la septantième session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme.

A l'instar de Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'État et Champion de la masculinité positive, le Sénat réaffirme son engagement constant à soutenir toute initiative législative et institutionnelle visant la protection et la promotion des droits des femmes.

- Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;

Les vacances parlementaires nous ont, une fois de plus, offert l'opportunité d'être à l'écoute directe de nos populations respectives. Les rapports qui en résultent constituent une source précieuse d'informations sur les réalités vécues par nos concitoyens.

Ainsi, il nous incombe de déposer les rapports de nos vacances parlementaires dans les délais prescrits par l'article 240, alinéa 3 de notre Règlement intérieur.

Je tiens à rappeler, à cet effet, qu'un nouveau canevas de rapport des vacances a été mis à notre disposition, depuis le 13 janvier 2026, pour permettre d'améliorer la qualité, l'harmonisation et la compilation de nos rapports.

- **Mesdames et Messieurs, Distingués invités, en vos qualités respectives ;**
- **Honorables Sénatrices et Sénateurs, Chers Collègues ;**

La réussite de cette Session dépendra de notre capacité à œuvrer efficacement dans un esprit de dépassement pour l'intérêt national.

Je forme le vœu que les travaux de la présente Session soient empreints de sagesse et guidés par le souci constant de servir notre peuple avec honneur et dignité.

Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo, son Peuple et son Président.

Sur ce, je déclare ouverte la Session ordinaire de Mars 2026.

Je vous remercie